



TRANSPORTS SCOLAIRES DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS (2021 - 2022)

Attestation obligatoire pour les enfants de maternelle utilisant les transports scolaires de la Communauté d'Agglomération Grand Lac.

Je soussigné(e)
Père - Mère de (des) l'enfant(s)

N° de téléphone :

M'engage à assurer personnellement l'accompagnement et la surveillance de mon (mes) enfant(s) jusqu'à la montée dans le véhicule lors du trajet aller, ainsi que sa (leur) prise en charge à l'arrêt dès la descente du véhicule lors du trajet retour.

Mandate M. - Mme
Domicilié(e) à l'adresse suivante :
N° de téléphone :

Mandate M. - Mme
Domicilié(e) à l'adresse suivante :
N° de téléphone :

Mandate M. - Mme
Domicilié(e) à l'adresse suivante :
N° de téléphone :

Fait à :

Le :

Signature des parents :

Extrait de la charte des transports scolaires

La présence d'un adulte à l'arrêt du car ; à la montée et à la descente du car est obligatoire pour les enfants de maternelle et de moins de 6 ans (date d'anniversaire).

En cas d'absence, la réglementation stipule que l'enfant doit être confié à la gendarmerie où ses parents devront venir le récupérer.